



Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève de l'école au lycée

Publié le 19/12/2017 – Mis à jour le 20/12/2017

Objectif 1 :

Garantir l'acquisition du "lire, écrire, compter et respecter autrui" dans le cadre du socle commun

Ces compétences, bases de tout parcours scolaire réussi, sont à travailler avec détermination depuis l'école maternelle jusqu'à la fin du collège, tout en respectant les rythmes d'acquisition propres à chaque élève. Cette acquisition est à garantir par un travail concerté, conduit au sein des écoles, des collèges, des réseaux pédagogiques ou des bassins, et par le développement des stratégies collectives nécessaires à la cohérence et à la progressivité des apprentissages de chaque élève.

Objectif 2 :

Prendre en compte, avec exigence et bienveillance, la diversité des élèves de l'école au lycée

Une école équitable doit permettre à chaque élève de progresser relativement à lui-même, d'exploiter au maximum toutes ses potentialités et de prendre toute sa part aux avancées collectives. Chaque classe étant par nature hétérogène, les stratégies pédagogiques à conforter, voire à renforcer, de l'école au lycée prennent donc appui sur la différenciation et la personnalisation au sein de la classe.

Objectif 3 :

Conforter une évaluation au service des apprentissages, lisible et compréhensible par tous

L'évaluation a vocation à soutenir, avec exigence et bienveillance, l'apprentissage des élèves. Cela suppose que chacun puisse être conduit à prendre le recul nécessaire pour repérer ses acquis ainsi que les points sur lesquels il peut progresser. L'évaluation doit par ailleurs être lisible, compréhensible par tous et envisager les moyens pédagogiques de remédiation. Tenir cette ambition induit une mise en cohérence des pratiques d'évaluation, de la classe au conseil de classe.

Objectif 4 :

Mettre en place un plan académique sur le travail personnel des élèves

Les apprentissages sont conduits en classe avec le professeur ; ils peuvent donner lieu à un entraînement ou un travail personnels à réaliser en dehors de la classe. L'accompagnement des élèves, au sein de l'école et du collège, dans la réalisation de ce nécessaire travail personnel est déterminant pour garantir l'égalité de tous les élèves. Il convient donc à l'échelon académique d'organiser et d'accompagner la mise en oeuvre du dispositif "devoirs faits".

Date :

19/12/2017

Dans cette rubrique

- [Réussite](#)
- [Insertion](#)
- [Solidarité](#)
- [Coopération](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37